

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4288

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon – Musées Gadagne et le Sytral assisté de Kéolis dans le cadre de la refonte du parcours permanent du musée des arts de la marionnette

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4288 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON – MUSEES GADAGNE ET LE SYTRAL ASSISTE DE KEOLIS DANS LE CADRE DE LA REFONTE DU PARCOURS PERMANENT DU MUSEE DES ARTS DE LA MARIONNETTE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le *Musée des arts de la marionnette (MAM)* est le nouveau nom du *musée des marionnettes du monde* créé à Lyon en 1950 et entièrement repensé en 2009. Il s'agit de l'unique musée de France détenant une collection internationale dédiée aux arts de la marionnette.

En 2017, le renouvellement de son parcours est entrepris avec un nouveau concept et une nouvelle muséographie pour bases. En avril 2017, les 3 premières salles du MAM (musée des arts de la marionnette) sont inaugurées et préfigurent le nouvel esprit de ce musée à savoir : inviter les enfants et les adultes à un grand voyage autour des secrets des arts de la marionnette.

Le 22 novembre 2018, ce musée prend un nouvel essor avec l'ouverture complète du nouveau parcours.

Avec ce parcours rénové, le MAM s'adresse en priorité à un public « familial ». L'expérience de visite favorise le dialogue entre les générations. Les visiteurs sont invités à contempler, écouter, se souvenir, et expérimenter : le musée se partage en famille.

Afin d'associer son nom à celui du musée à l'occasion de cette ouverture et de bénéficier de la notoriété liée à cet évènement auprès du grand public, le SYTRAL assisté de KEOLIS a souhaité s'engager dans une démarche de parrainage afin de valoriser le contenu des parcours rénovés du musée des arts de la marionnette et son approche artistique auprès de leurs salariés et du public de l'exposition.

Le SYTRAL assisté de KEOLIS a donc proposé à la Ville de Lyon/Musée Gadagne d'apporter son soutien en devenant parrain de l'ouverture des salles rénovées du musée des arts de la marionnette, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
SYTRAL assisté de KEOLIS	Espace numérique-iTCL (écrans iTCL programme éditorial (rubrique l'Evènement) : teaser valorisant le nouveau MAM Musée des arts de la marionnette diffusé sur les écrans dans les tramways du réseau TCL/Sytral et dans les stations de métro	Apposition du logo SYTRAL sur les supports suivants du plan de communication de l'exposition : Dépliant de l'exposition : 40 000 ex sur deux vagues de diffusion. Carte postale 30 000 ex, Affiches format, 500 ex Affiche format 120 x 176, 100 ex Affiche format 320 x 240, Carton d'invitation au vernissage, 3500 ex,
	<u>Valorisation de la contrepartie consentie par le partenaire : 7000€ HT</u>	
	Espace covering ascenseur Cordeliers : du 26 novembre au 9 décembre 2018	<u>Valorisation de la contrepartie consentie par les musées Gadagne : 6000 €HT</u>
	<u>Valorisation de la contrepartie consentie par le partenaire : 5 200€HT</u>	Offre de 100 « invitations famille » (2 adultes

	<p>Espace numérique-iTCL (écrans iTCL agenda) : nouveau MAM annoncé 1 fois par mois du 23 novembre 2018 au 31 mai 2019.</p> <p><u>Valorisation de la contrepartie consentie par le partenaire : 1 500€HT</u></p> <p>Espace numérique tcl.fr (Bon plan) (120 visites jours) : logo, visuel et texte de présentation du nouveau MAM, lien vers le site web des musées Gadagne avec mise en avant d'un tarif réduit spécial abonné TCL (5€ au lieu de 8€)...</p> <p><u>Valorisation de la contrepartie consentie par le partenaire : 1 000€HT</u></p> <p>Espace numérique-iTCL (écrans iTCL Bon plan TCL) : diffusion dans les tramways du réseau TCL/Sytral d'une information proposant un tarif préférentiel TCL (5€ au lieu de 8€) deux semaines.</p> <p><u>Valorisation de la contrepartie consentie par le partenaire : 2000 €HT</u></p> <p>Espace bus crochets : 10 000 exemplaires crochets du 23 novembre au 29 novembre 2018</p> <p><u>Valorisation de la contrepartie consentie par le partenaire : 5 000 €HT</u></p> <p>Espace numérique Newsletters (80 000 abonnés TCL) : la newsletter du 5 février 2019 proposera un jeu pour gagner des places pour le spectacle les contes de la mère L'oye le 9-02-2019.</p> <p><u>Valorisation de la contrepartie consentie par le partenaire : 1 500€HT</u></p> <p><u>Valorisation totale des contreparties consenties par le partenaire : 23 200 €HT</u></p> <p><u>TOTAL DES APPORTS : 23 200 €H.T (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>et 2 enfants -18 ans) pour l'exposition permanente LE NOUVEAU MAM</p> <p><u>Valorisation de la contrepartie consentie par les musées Gadagne : 1600 € non assujetti à TVA</u></p> <p>Offre de 22 billets spectacles (11 invitations pour 2 personnes, 1 adulte et 1 enfant : 18 €) au spectacle de marionnettes LES CONTES DE MA MÈRE L'OYE, sur réservation auprès de TCL/Sytral qui transmettra liste des gagnants (nom, mails) aux musées Gadagne.</p> <p><u>Valorisation de la contrepartie consentie par les musées Gadagne : 387.85€HT soumis à une TVA à 2.10 %</u></p> <p>Tarif réduit 5€(au lieu de 8€) pour l'entrée à l'exposition LE NOUVEAU MAM du 23 novembre 2018 au 31 mai 2019 sur présentation d'un titre de transport TCL en cours de validité dans la limite de 5050 entrées (dans le cadre des opérations Bons plan sur iTCL et tcl.fr).</p> <p><u>Valorisation de la contrepartie consentie par les musées Gadagne : 15 150 €non assujetti à TVA</u></p> <p><u>Valorisation des contreparties consenties par les musées Gadagne : 23 137.85 €HT</u></p> <p><u>TOTAL DES CONTREPARTIES : 23 137.85 €HT dont 6 000€HT soumis à une TVA à 20% et 387.85 €HT soumis à une TVA à 2.10%. 16 750€non assujettis à TVA.</u></p>
--	---	---

Le parrainage est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon-musées Gadagne et le SYTRAL assisté de KEOLIS pour l'ouverture des salles rénovées du musée des arts et de la marionnette est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Les dépenses correspondantes, à savoir 23137.85€ soumis à TVA dans les conditions de droit commun, seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2018 nature : 611 ligne de crédit : 94256, fonction : 322, Programme : COLLECTMH, opération : MAM.
- 4- Les recettes correspondantes, à savoir 23200 € dont 6 387,85 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 16 750 € non assujetti à TVA, seront imputées sur le budget principal 2018, nature : ligne de crédit : fonctions : 322 Programme : opération : opération nature : ON3.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER